

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Délibération n° 1	Délibération relative à la désignation d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Dans la séance du Conseil où le compte administratif de l'EPCI est débattu, son Président doit se retirer au moment du vote.

Il convient, par conséquent, de désigner un Président de séance pour les votes des comptes administratifs des différents budgets relatifs à la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

Il est proposé :

- de désigner M. Jean-Pierre MORIN pour présider la séance lors du vote des comptes administratifs 2017 concernant la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.



Les délibérations n° 2 à 19 ont toutes reçues un avis favorable de la commission des Finances réunie le 19 avril 2018.

Délibération n° 2	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget principal de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget principal de la Communauté de Communes du Comté de Provence dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	18 151 150.00	55 607 735.00	73 758 885.00
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	8 539 901.20	52 053 722.97	60 593 624.17
REDUCTIONS DE TITRES (C)	11 550.69	37 757.20	49 307.89
RECETTES NETTES (D=B-C)	8 528 350.51	52 015 965.77	60 544 316.28

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

DEPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	18 151 150.00	55 607 735.00	73 758 885.00
MANDATS EMIS (F)	8 681 050.66	48 963 038.79	57 644 089.45
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	235 522.65	37 735.71	273 258.36
DEPENSES NETTES (H=F-G)	8 445 528.01	48 925 303.08	57 370 831.09
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	82 822.50	3 090 662.69	3 173 485.19
(H-D) DEFICIT			

	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT		82 822.50	- 2 257 347.34	- 2 174 524.84
FONCTIONNEMENT	2 165 013.86	3 090 662.69	6 646 727.31	7 572 376.14
TOTAL	2 165 013.86	3 173 485.19	4 389 379.97	5 397 851.30

∞

Délibération n° 3 | Délibération relative au compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».

- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget 2017,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal 2017 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

CA 2017 - BUDGET PRINCIPAL CAPV						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)	affectation	Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	-2 257 347.34		8 445 528.01	8 528 350.51	82 822.50	-2 174 524.84
FONCTIONNEMENT	6 646 727.31	-2 165 013.86	48 925 303.08	52 015 965.77	3 090 662.69	7 572 376.14
TOTAL	4 389 379.97	-2 165 013.86	57 370 831.09	60 544 316.28	3 173 485.19	5 397 851.30

- d'approuver le Compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Madame Josette Pons, Présidente, ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 4	Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2017 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Compte de gestion et compte administratif 2017 approuvés.

Restes à réaliser : en dépenses : 2 548 955 € et en recettes : 2 910 280 €

COMPTE ADMINISTRATIF CAPV 2017 - AFFECTATION DES RESULTATS							
sections	Résultat de clôture (2017)	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	SOLDE RAR	RESULTAT CUMULE	AFFECTATION 1068	REPORTS
INVESTISSEMENT	-2 174 524.84	2 548 955.00	2 910 280.00	361 325.00	-1 813 199.84		-2 174 524.84
FONCTIONNEMENT	7 572 376.14				7 572 376.14	-1 813 199.84	5 759 176.30
TOTAL	5 397 851.30			361 325.00	5 759 176.30	-1 813 199.84	

Il est proposé :

- le résultat de la section d'investissement à - 2 174 524.84 € est repris à l'article 001 en dépenses d'investissement du budget supplémentaire 2018.
- de fixer à la somme de 1 813 199.84 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget supplémentaire 2018.
- de fixer à la somme de 5 759 176.30 € le montant à imputer en report à nouveau de fonctionnement -article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2018.
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Délibération n° 5	Délibération relative au compte de gestion 2017 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.):

- Article L1612-12: « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	11 709 215.00	12 661 300.00	24 370 515.00
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	6 165 537.12	7 003 034.00	13 168 571.12
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0.00	0.00	0.00
RECETTES NETTES (D=B-C)	6 165 537.12	7 003 034.00	13 168 571.12
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES Totales (E)	11 709 215.00	12 661 300.00	24 370 515.00
MANDATS EMIS (F)	7 397 682.81	7 375 102.75	14 772 785.56
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0.00	0.00	0.00
DEPENSES NETTES (H=F-G)	7 397 682.81	7 375 102.75	14 772 785.56
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT			
(H-D) DEFICIT	1 232 145.69	372 068.75	1 604 214.44

	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT	0.00	- 1 232 145.69	- 4 232 913.93	- 5 465 059.62

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

FONCTIONNEMENT	0.00	- 372 068.75	4 256 892.63	3 884 823.88
TOTAL	0.00	- 1 604 214.44	23 978.70	- 1 580 235.74

∞

Délibération n° 6 | Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2017 du Budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13: « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2017 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2017 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 123						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)	affectation	Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	-4 232 913.93		7 397 682.81	6 165 537.12	-1 232 145.69	-5 465 059.62
FONCTIONNEMENT	4 256 892.63		7 375 102.75	7 003 034.00	-372 068.75	3 884 823.88
TOTAL	23 978.70	0.00	14 772 785.56	13 168 571.12	-1 604 214.44	-1 580 235.74

- et d'approuver le Compte administratif du budget annexe 2017 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Madame Josette PONS, Présidente, ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 7 | Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte Administratif 2017 du Budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Compte de gestion et compte administratif 2017 approuvés.

Aucun reste à réaliser.

CA 2017 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 123						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)	affectation	Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	-4 232 913.93		7 397 682.81	6 165 537.12	-1 232 145.69	-5 465 059.62
FONCTIONNEMENT	4 256 892.63		7 375 102.75	7 003 034.00	-372 068.75	3 884 823.88
TOTAL	23 978.70	0.00	14 772 785.56	13 168 571.12	-1 604 214.44	-1 580 235.74

Il est proposé :

- que le solde d'exécution de la section d'investissement de – 5 465 059.62 € soit reporté en dépenses d'investissement du budget annexe 2018 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, compte 001,
- que le résultat de fonctionnement s'élevant à + 3 884 823.88 € soit reporté en recette de fonctionnement du budget annexe 2018 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, compte 002,
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 8	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.):

- Article L1612-12: « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	7 323 473.00	13 989 800.00	21 313 273.00
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	5 203 473.00	11 156 363.44	16 359 836.44

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

REDUCTIONS DE TITRES (C)	0.00	0.00	0.00
RECETTES NETTES (D=B-C)	5 203 473.00	11 156 363.44	16 359 836.44
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	7 323 473.00	13 989 800.00	21 313 273.00
MANDATS EMIS (F)	6 053 803.28	9 597 346.32	15 651 149.60
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0.00	0.00	0.00
DEPENSES NETTES (H=F-G)	6 053 803.28	9 597 346.32	15 651 149.60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT		1 559 017.12	708 686.84
(H-D) DEFICIT	850 330.28		

	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture exercice 2017
INVESTISSEMENT	0.00	- 850 330.28	- 203 473.00	- 1 053 803.28
FONCTIONNEMENT	0.00	1 559 017.12	436 707.39	1 995 724.51
TOTAL	0.00	708 686.84	233 234.39	941 921.23

∞

Délibération n° 9	Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2017 du Budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2017 de « zone d'activités de Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

CA 2017 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 4						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)	affectation	Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	-203 473.00		6 053 803.28	5 203 473.00	-850 330.28	-1 053 803.28
FONCTIONNEMENT	436 707.39		9 597 346.32	11 156 363.44	1 559 017.12	1 995 724.51
TOTAL	233 234.39	0.00	15 651 149.60	16 359 836.44	708 686.84	941 921.23

- et d'approuver le compte administratif du budget annexe 2017 de « zone d'activités de Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Madame Josette PONS, Présidente, ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 10	Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte administratif 2017 du Budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Compte de gestion et compte administratif 2017 approuvés.

Aucun reste à réaliser.

CA 2017 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 4						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)	affectation	Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	-203 473.00		6 053 803.28	5 203 473.00	-850 330.28	-1 053 803.28
FONCTIONNEMENT	436 707.39		9 597 346.32	11 156 363.44	1 559 017.12	1 995 724.51
TOTAL	233 234.39	0.00	15 651 149.60	16 359 836.44	708 686.84	941 921.23

Il est proposé :

- que le solde d'exécution de la section d'investissement de – 1 053 803.28 € soit reporté en dépenses d'investissement du budget annexe 2018 de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 », compte 001,
- que l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 1 995 724.51 € soit reporté en recette de fonctionnement du budget annexe 2018 du budget « zone d'activités Nicopolis secteur 4 », compte 002.
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Délibération n° 11	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.):

- Article L1612-12: « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	100 000.00	518 495.00	618 495.00
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	5 228.40	247 345.57	252 573.97
REDUCTIONS DE TITRES (C)	1 995.40	4 555.00	6 550.40
RECETTES NETTES (D=B-C)	3 233.00	242 790.57	246 023.57
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	100 000.00	518 495.00	618 495.00
MANDATS EMIS (F)	0.00	249 925.62	249 925.62
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0.00	2 006.09	2 006.09
DEPENSES NETTES (H=F-G)	0.00	247 919.53	247 919.53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	3 233.00		
(H-D) DEFICIT		5 128.96	1 895.96

	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture exercice 2017
INVESTISSEMENT	0.00	3 233.00	17 237.38	20 470.38
FONCTIONNEMENT	0.00	- 5 128.96	145 994.70	140 865.74
TOTAL	0.00	- 1 895.96	163 232.08	161 336.12

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Délibération n° 12	Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2017 du Budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13: « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2017 de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2017 - Budget Annexe Spanc						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)		Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	17 237.38		0.00	3 233.00	3 233.00	20 470.38
FONCTIONNEMENT	145 994.70		247 919.53	242 790.57	-5 128.96	140 865.74
TOTAL	163 232.08		247 919.53	246 023.57	-1 895.96	161 336.12

- et d'approuver le Compte administratif du Budget annexe 2017 de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Madame Josette PONS, Présidente, ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 13	Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte administratif 2017 du Budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Compte de gestion et compte administratif 2017 approuvés.

Il est proposé :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

CA 2017 - Budget Annexe Spanc						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)		Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	17 237.38		0.00	3 233.00	3 233.00	20 470.38
FONCTIONNEMENT	145 994.70		247 919.53	242 790.57	-5 128.96	140 865.74
TOTAL	163 232.08		247 919.53	246 023.57	-1 895.96	161 336.12

- L'excédent de fonctionnement de + 140 865.74 € est reporté en recette de la section de fonctionnement – compte 002 du budget supplémentaire 2018 de l'assainissement non collectif.
- Le résultat d'investissement de + 20 470.38 € est repris en recettes de la section d'investissement – compte 001 du budget supplémentaire 2018 de l'assainissement non collectif.
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 14	« Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte »
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	0.00	11 820.38	11 820.38
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	0.00	6 342.23	6 342.23
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0.00	592.41	592.41
RECETTES NETTES (D=B-C)	0.00	5 749.82	5 749.82
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	0.00	11 820.38	11 820.38
MANDATS EMIS (F)	0.00	1 214.49	1 214.49
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0.00	253.25	253.25
DEPENSES NETTES (H=F-G)	0.00	961.24	961.24
RESULTAT DE L'EXERCICE			

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

(D-H) EXCEDENT	0.00	4 788.58	4 788.58
(H-D) DEFICIT			

	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture exercice 2017
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	0.00	4 788.58	4 820.38	9 608.96
TOTAL	0.00	4 788.58	4 820.38	9 608.96

∞

Délibération n° 15	Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2017 du Budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13: « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2017 du budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2017 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)		Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT	4 820.38		961.24	5 749.82	4 788.58	9 608.96
TOTAL	4 820.38		961.24	5 749.82	4 788.58	9 608.96

- et d'approuver le Compte administratif 2017 du Budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Madame Josette PONS, Présidente, ne participe pas au vote.

∞

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Délibération n° 16	Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte administratif 2017 du Budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Compte de gestion et compte administratif 2017 approuvés.

Il est proposé :

CA 2017 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)		Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT	4 820.38		961.24	5 749.82	4 788.58	9 608.96
TOTAL	4 820.38		961.24	5 749.82	4 788.58	9 608.96

- que l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 9 608.96 € » soit reporté en recette de fonctionnement du budget supplémentaire photovoltaïque 2018, compte 002,
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 17	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2017 du Budget principal de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte »
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- Arrêté n°31-2017-BCLI préfectoral du 28 décembre 2017 portant dissolution de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif « Conservatoire de la Provence Verte » et reprise de l'activité par la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.
- CGCT dont l'article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte » dont les résultats s'établissent comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	161 815.78	798 795.90	960 611.68
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	22 136.19	803 691.57	825 827.76
REDUCTIONS DE TITRES (C)	0.00	2 213.26	2 213.26
RECETTES NETTES (D=B-C)	22 136.19	801 478.31	823 614.50
DEPENSES			
AUTORISATIONS BUDGETAIRES TOTALES (E)	161 815.78	798 795.90	960 611.68
MANDATS EMIS (F)	4 532.90	776 771.21	781 304.11
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	0.00	349.17	349.17
DEPENSES NETTES (H=F-G)	4 532.90	776 422.04	780 954.94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	17 603 .29	25 056.27	42 659.56
(H-D) DEFICIT			

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture Exercice 2017
INVESTISSEMENT	19 279.59	0.00	17 603.29	36 882.88
FONCTIONNEMENT	2 510.40	0.00	25 056.27	27 566.67
TOTAL	21 789.99	0.00	42 659.56	64 449.55

∞

Délibération n° 18	Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2017 du Budget principal de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte »
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».

- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

- de procéder au règlement du budget 2017 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte »,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget 2017 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte », comme suit :

CA 2017 - CONSERVATOIRE PROVENCE VERTE						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)		Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	19 279.59		4 532.90	22 136.19	17 603.29	36 882.88
FONCTIONNEMENT	2 510.40		776 422.04	801 478.31	25 056.27	27 566.67
TOTAL	21 789.99		780 954.94	823 614.50	42 659.56	64 449.55

- et d'approuver le Compte administratif 2017 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte ».

Monsieur Christian BOUYGUES ne participe pas au vote.



Délibération n° 19	Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte administratif 2017 du Budget principal de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte »
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Compte de gestion et compte administratif 2017 approuvés.

Aucun reste à réaliser :

CA 2017 - CONSERVATOIRE PROVENCE VERTE						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2016)		Mouvements dépenses 2017	Mouvements recettes 2017	Résultat de l'exercice (2017)	Résultat de clôture (2017)
INVESTISSEMENT	19 279.59		4 532.90	22 136.19	17 603.29	36 882.88
FONCTIONNEMENT	2 510.40		776 422.04	801 478.31	25 056.27	27 566.67
TOTAL	21 789.99		780 954.94	823 614.50	42 659.56	64 449.55

Il est proposé :

- le résultat de la section d'investissement de 36 882.88 € sera imputé à l'article 001 « solde d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2018 du budget principal de l'Agglomération de la Provence Verte.
- le résultat de la section de fonctionnement de 27 566.67 € sera imputé en report à nouveau de fonctionnement -article 002 «résultat de fonctionnement reporté» du budget supplémentaire 2018 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 du budget de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Conservatoire de la Provence Verte », définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 20	Délibération relative à la composition du Comité technique (CT) de la Communauté d'agglomération
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

Toute collectivité ou EPCI employant au moins 50 agents doit avoir créé un comité technique (CT) : le CT a été créé par délibération n° 2017-40 du Conseil communautaire du 17 février 2017.

En 2018 est prévu un renouvellement général des instances paritaires dans la fonction publique dont le scrutin se déroulera le 6 décembre.

Il est proposé :

- de fixer la composition du CT, comme suit :
 - en fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, chaque représentant du personnel ayant un suppléant,
 - en instituant le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la Communauté d'agglomération,
 - en fixant le nombre de représentants titulaires de la Communauté d'agglomération à 3, chaque représentant de la Communauté d'agglomération ayant un suppléant, à savoir :

Titulaires	Suppléants

- en désignant comme Président du comité technique,
- et de dire qu'à chaque séance du comité technique, sera recueilli l'avis séparé, d'une part, des représentants du personnel et, d'autre part, des représentants de la Communauté d'agglomération.

∞

Délibération n° 21	Délibération relative à la composition du Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Communauté d'agglomération
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

Toute collectivité ou EPCI employant au moins 50 agents doit avoir créé un CHSCT : celui-ci a été créé par délibération n° 2017-41 du Conseil communautaire du 17 février 2017.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

En 2018 est prévu un renouvellement général des instances paritaires dans la fonction publique dont le scrutin se déroulera le 6 décembre.

Il est proposé :

- de fixer la composition du CHSCT comme suit :

- en fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, chaque représentant du personnel ayant un suppléant,
- en instituant le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la Communauté d'agglomération,
- en fixant le nombre de représentants titulaires de la Communauté d'agglomération à 3, chaque représentant de la Communauté d'agglomération ayant un suppléant, à savoir :

Titulaires	Suppléants

- en désignant comme Président du CHSCT,
- et de dire qu'à chaque séance du CHSCT, sera recueilli l'avis séparé, d'une part, des représentants du personnel et, d'autre part, des représentants de la Communauté d'agglomération.



Délibération n° 22	Délibération relative au règlement de formation des agents de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

Le règlement de formation fixe les droits et obligations des agents et de la collectivité, dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au plan de formation. Il récapitule les modalités concernant :

- les formations d'intégration et de professionnalisation définies par les statuts particuliers,
- la formation de perfectionnement dispensée en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent,
- la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique,
- la formation personnelle à l'initiative de l'agent,
- le congé de formation professionnelle,
- la validation des acquis et de l'expérience,
- le bilan de compétences,
- les actions liées à la lutte contre l'illettrisme et à l'apprentissage du français,
- le Livret Individuel de Formation,
- le compte personnel d'activité.

Il est proposé :

- d'approuver le règlement de formation des agents de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, annexé à la délibération, qui a reçu un avis favorable du comité technique réuni le 24 avril 2018.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

∞

Délibération n° 23 | Délibération relative à la modification du tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

Délibération n° 2017-241 du Conseil communautaire du 11 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Arrêté préfectoral n° 16/2018 – BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Il est proposé :

- de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de l'EPCI pour tenir compte des conséquences de la définition de l'intérêt communautaire et des réussites à concours,

- de supprimer le poste suivant dès que devenu obsolète au prochain CT du fait de sa transformation :

Nombre de postes	Grade	Régime d'emploi
1	Attaché Emploi de catégorie A de la filière administrative	Temps complet

- de créer les postes correspondants définis ci-après :

Nombre de postes	Grade / Emploi	Régime d'emploi
1	Conseiller technique Emploi de catégorie A de la filière administrative	TNC 50%
1	Rédacteur Emploi de catégorie A de la filière administrative	Temps complet
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Emploi de catégorie A de la filière administrative	Temps complet

- de supprimer les postes suivants du fait de la définition de l'intérêt communautaire et du retour des agents au sein de leur administration d'origine à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Nombre de postes	Grade / Emploi	Régime d'emploi
2	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint du patrimoine	Temps complet
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Adjoint administratif	TNC 28h
1	Assistant de conservation	Temps complet

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018



Délibération n° 24	Délibération relative à la demande de classement de l'Ecole Intercommunale de Musique Arts et Danse en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

L'arrêté préfectoral n° 31/2017-BCLI du 28 décembre 2017 porte dissolution de l'établissement public de coopération culturelle à caractère administratif « Conservatoire de la Provence Verte » et reprise de son activité par la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

La Communauté d'agglomération dispose ainsi d'un établissement d'enseignement artistique avec 2 antennes, l'une à Saint-Maximin la Sainte-Baume classée 'Conservatoire à rayonnement intercommunal' (C.R.I.) et l'autre à Brignoles (E.I.M.A.D.) pour laquelle il convient de solliciter la demande de classement en C.R.I. auprès du Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Il est proposé :

- d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à effectuer la demande d'agrément auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), relatif au classement de l'Ecole Intercommunale de Musique, d'Arts et Danse en tant que Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I.), et à signer tout document s'y rapportant.



Délibération n° 25	Délibération relative à la démarche d'engagement dans un contrat local de santé avec réalisation d'un diagnostic local de santé sur le territoire de la Communauté d'agglomération et demande de subvention
	Rapporteur : Pierrette LOPEZ

Contexte :

Inscrit dans le plan d'action du Contrat de Ville de Brignoles 2015-2020, signé le 26 juin 2015, le Contrat Local de Santé est une mesure issue de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST).

Il porte principalement sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et a pour objectifs de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs du territoire qui ont un impact sur la santé et de développer une animation territoriale en faveur d'une mobilisation partenariale.

Il est concomitant au projet régional de santé, en cours de réalisation, qui va définir les priorités pour 2018-2022 et au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public mis en place dans le Var (2018-2023).

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Il nécessite, au préalable, de réaliser un diagnostic local de santé qui constitue un moment privilégié de construction d'une vision commune et partagée d'un territoire avec validation collective de ses forces et faiblesses en matière de santé.

Il est proposé :

- d'approuver la démarche d'engagement dans un contrat local de santé avec réalisation d'un diagnostic en santé préalable,
- et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à solliciter le soutien financier, au taux le plus élevé possible, de l'Etat, du Conseil Départemental du Var et du Conseil régional PACA, et à signer tous documents y afférents.



Délibération n° 26	Délibération relative au tarif annuel de l'abonnement intercommunal aux transports scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 : abroge la délibération n° 2018-72
	Rapporteur : Jean-Michel CONSTANS

Contexte :

Par délibération n° 2018-72, le Conseil communautaire du 13 avril 2018 a fixé, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 :

- le tarif de l'abonnement intercommunal aux transports scolaires à 120 € par élève de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, général, agricole ou professionnel, en section d'enseignement adapté ou en section de perfectionnement, domicilié et inscrit dans un établissement scolaire situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, quelle que soit la date d'inscription,
- la participation intercommunale aux frais d'abonnement intercommunal aux transports scolaires à 50 €, par élève de l'enseignement secondaire (collèges et lycées),
- le coût de l'abonnement intercommunal aux services de transports scolaires facturé aux familles qui s'élève à 120 € par élève de l'enseignement primaire et à 70 € par élève de l'enseignement secondaire (collèges et lycées).

Les Communes peuvent, par ailleurs, opter pour une participation communale complémentaire à ces frais, sous réserve d'en avoir délibéré et en concomitance avec le tarif et la participation intercommunale fixés par la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé :

- de reprendre la même délibération en précisant que le coût de l'abonnement intercommunal aux services de transports scolaires facturé aux familles pour les élèves de l'enseignement primaire et les élèves de l'enseignement secondaire (collèges et lycées uniquement) est défini comme suit :

Communes	Participation communale par élève		Tarif abonnement par élève du primaire	Tarif abonnement intercommunal par élève du secondaire (collège/lycée)
	Primaire	Secondaire		

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Bras	Non	Non	120 €	70 €
Brignoles	35 € par enfant à partir du 2 ^{ème} abonnement pour une même famille	35 € par enfant à partir du 2 ^{ème} abonnement pour une même famille	120 € pour le 1 ^{er} enfant puis 85 € à partir du 2 ^{ème}	70 € pour le 1 ^{er} enfant puis 35 € à partir du 2 ^{ème}
Camps-la-Source	Non	Non	120 €	70 €
Carcès	Non	40 €	120 €	70 €
Châteaouvert	Non	70 €	120 €	0 €
Correns	Non	35 €	120 €	70 €
Cotignac	Non	10 €	120 €	70 €
Entrecasteaux	Non	40 €	120 €	30 €
Forcalqueiret	Non	Non	120 €	70 €
Garéoult	Non	Non	120 €	70 €
La Celle	Non	Non	120 €	70 €
La Roquebrussanne	Non	Non	120 €	70 €
Le Val	Non	Fonction du quotient familial : Inf. à 300 € = 35 € de 300 à 499 € = 30 € de 500 à 799 € = 25 € de 800 à 999 € = 20 € de 1 000 à 1 199 € = 15 € Sup. à 1 200 € = 10 €	120 €	Fonction du quotient familial : Inf. à 300 € = 35 € de 300 à 499 € = 40 € de 500 à 799 € = 45 € de 800 à 999 € = 50 € de 1 000 à 1 199 € = 55 € Sup. à 1 200 € = 60 €
Mazaugues	Non	Non	120 €	70 €
Méounes-les-Montrieux	Non	10 €	120 €	70 €
Montfort-sur-Argens	Non	70 €	120 €	0 €
Nans-les-Pins	Non	5 €	120 €	65 €
Néoules	Non	Non	120 €	70 €
Ollières	35 €	Non	85 €	70 €
Plan-d'Aups-Sainte-Baume	Non	Non	120 €	70 €

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Pourcieux	Non	Non	120 €	70 €
Pourrières	70 €	20 €	50 €	50 €
Rocbaron	120 €	Non	0 €	70 €
Rougiers	Non	Non	120 €	70 €
Tourves	12 €	12 €	108 €	58 €
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	1 ^{er} enfant = 50 € 2 ^{ème} enfant et + = 90 €	Non	1 ^{er} enfant = 70 € 2 ^{ème} enfant et + = 30 €	70 €
Sainte-Anastasie-sur-Issole	Non	Non	120 €	70 €
Vins-sur-Caramy	Non	35 €	120 €	35 €

∞

Délibération n° 27

Délibération relative à la participation intercommunale aux frais d'abonnement des familles aux services des transports scolaires organisés par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 : abroge la délibération n° 2018-73

Rapporteur : Jean-Michel CONSTANS

Contexte :

Par délibération n° 2018-73, le Conseil communautaire du 13 avril 2018 a notamment fixé, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, la participation annuelle intercommunale aux frais d'abonnements aux services de transports scolaires régionaux, pour les élèves de l'enseignement secondaire (collèges et lycées), à 50 € par élève.

En conséquence, le coût de l'abonnement régional aux services de transports scolaires organisés par la Région, facturé aux familles, s'élève à 120 € par élève de l'enseignement primaire et à 70 € par élève de l'enseignement secondaire (collèges et lycées).

Les Communes peuvent, par ailleurs, opter pour une participation complémentaire à ces frais, sous réserve d'en avoir délibéré et en concomitance avec la participation fixée par la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé :

- de reprendre la même délibération en précisant que le coût de l'abonnement régional aux services de transports scolaires organisés par la Région facturé aux familles est défini selon le même tableau que pour la délibération n° 25 précédente.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018



Délibération n° 28	Délibération relative à l'adoption du Règlement d'intervention financière en faveur de la politique de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Jean-Pierre VERAN

Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat dont les différentes actions pour lesquelles l'intérêt communautaire a été défini, par délibération n° 2017-241 du Conseil communautaire du 11 décembre 2017, notamment en matière :

- de politique du logement communautaire,
- d'actions et d'aides en faveur du logement social,
- d'actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
- d'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Il est proposé :

- d'adopter un Règlement d'interventions financières en faveur de la politique de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ayant pour objet de définir ses axes prioritaires d'intervention, les modalités d'attribution ainsi que le montant des aides accordées par la Communauté d'Agglomération dans la cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'Habitat afin :
 - de soutenir la production de logements conventionnés,
 - et d'encourager l'amélioration du parc privé existant.

Ce règlement est annexé à la délibération.



Délibération n° 29	Délibération relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2018-2023 de la Ville de Brignoles: adoption d'une convention de partenariat et de financement entre la Communauté d'agglomération de la Provence Verte et la Ville de Brignoles
	Rapporteur : Jean-Pierre VERAN

Contexte :

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est mise en place, pour les années 2018-2023, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville de Brignoles.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

La Communauté d'agglomération a adopté un Règlement d'interventions financières en faveur de la politique de l'Habitat, notamment pour les actions « d'amélioration du parc privé » dans les opérations programmées faisant l'objet d'un partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), à l'exemple de l'OPAH-RU prévue à Brignoles, pour laquelle il convient de passer une convention de partenariat.

L'engagement financier total de la Communauté d'agglomération, pour la durée du dispositif, s'élève à 600 000 €, et la réalisation des objectifs quantitatifs suivant :

Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	Travaux énergétiques des logements conventionnés pour limiter le coût des charges	Travaux d'embellissement des façades
35 logements propriétaires occupants 35 logements propriétaires bailleurs	15 logements propriétaires bailleurs	100 dossiers

Il est proposé :

- d'approuver la convention de partenariat et de financement entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et la Ville de Brignoles pour la mise en œuvre du dispositif d'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents.

La convention est annexée à la délibération.



Délibération n° 30	Délibération relative à l'attribution d'une subvention à Initiative Var et aux modalités de la convention afférente, pour l'année 2018
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

L'association « INITIATIVE VAR » membre du réseau INITIATIVE France, a pour objectif de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise et au développement des TPE ou PME : elle constitue un partenaire du développement économique du territoire.

Elle intervient, par l'intermédiaire de permanences et comités d'agrément à Brignoles et Saint-Maximin la Sainte-Baume, d'accompagnement des porteurs de projets et de dossiers financés en soutien aux TPE-PME (prêt d'honneur, prêt NACRE et prêts bancaires couplés).

Il est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 36 205.64 € pour l'adhésion à « INITIATIVE VAR », à compter du 1^{er} janvier 2018,
- et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante.

La commission Développement économique, réunie le 4 avril 2018, a émis un favorable.



Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Délibération n° 31	Délibération relative à l'attribution d'une subvention pour l'édition 2018 de la Foire de Brignoles en Provence Verte
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

Un partenariat établi par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte avec la Foire de Brignoles en Provence Verte, évènement régional et porte d'entrée importante de la valorisation touristique de la Provence Verte, qui se déroule du 14 au 22 avril 2018.

La subvention sollicitée représente environ 5% du budget de fonctionnement de la Foire et permet de :

- promouvoir les savoirs faire et le tissu d'entreprises du territoire,
- mettre en valeur les différentes productions agricoles locales,
- contribuer au développement de l'image du Rosé de Provence,
- fédérer, dans le cadre d'un club, les chefs d'entreprises et les vignerons de la Provence Verte autour de la promotion du territoire,
- valoriser la Provence Verte comme destination touristique,
- présenter les compétences de la Communauté d'Agglomération et organiser des manifestations à destination de ses partenaires, grâce à la mise à disposition d'un espace dédié.

Il est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 € au Comité de la Foire de Brignoles pour l'édition 2018 de la Foire de Brignoles en Provence Verte,
- et d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante.

La commission Développement économique, réunie le 4 avril 2018, a émis un favorable.



Délibération n° 32	Délibération relative à l'attribution d'une participation financière au Lycée Privé de la Provence Verte pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte avec convention de partenariat
	Rapporteur : Eric AUDIBERT

Contexte :

La candidature de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, en partenariat avec le Lycée agricole Privé de la Provence Verte (LPPV), a été retenue dans le cadre de l'appel à projets national 2018 lancé par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation avec l'ADEME pour soutenir des initiatives autour des multiples enjeux de l'alimentation, ainsi que le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT).

Le LPPV se propose de mettre en place le programme d'actions agricoles visant à la préservation, la pérennisation et le développement du territoire agricole de la Communauté d'Agglomération défini dans l'appel à projet PAT, à savoir :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

Elaborer une stratégie territoriale (état des lieux et diagnostic de la demande alimentaire locale)
Mobiliser et intégrer des partenaires diverses (protection/animation foncière, logistique, transformation, pratiques alimentaires, éducation et sensibilisation)
Agir sur le foncier / la transmission, accompagner les agriculteurs sur des filières d'agriculture durable (bio, HVE, etc.) et en circuits courts
Créer des équipements structurants et des projets-pilotes, pour développer un réseau alimentaire de proximité
Développer un programme de sensibilisation/éducation à l'alimentation durable
Valoriser les initiatives et les produits locaux à travers une stratégie de communication diversifiée

La réalisation de l'opération est prévue sur 2 ans (2018/2019) pour un montant total de dépenses = 110 000 €, pour lesquelles l'Etat s'est d'ores et déjà engagé à hauteur de 56 000 €. La Région PACA a été sollicitée à hauteur de 25 000 €.

Il est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une participation financière au Lycée Privé de la Provence Verte pour la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, d'un montant maximum de 55 000 €, sur présentation du bilan des missions décrites dans la convention annexée, l'opération ne pouvant excéder 2 ans, soit un montant total de maximum de 110 000 €,
- et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

La commission Agriculture, réunie le 12 avril 2018, a émis un favorable.



Information au Conseil	Etat des décisions prises par le Bureau et la Présidente en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Pour information

✓ Délibérations du Bureau communautaire du 23 avril 2018 :

- N° 2018-75 - Délibération relative à la cession de la parcelle BS 118, en partie, d'une superficie de 225 m² - secteur 1 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles à la société BOIS et JARDINS, au prix de 65 € le m²
- N° 2018-76 - Délibération relative à la cession des lots 4.1 à 4.5 et 4.7 à 4.10, d'une superficie de 46 877 m² – secteur 4 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles à la société COMPAGNIE PATISSIERE, au prix de 65 € le m²
- N° 2018-77 - Délibération relative à la cession d'une parcelle d'une superficie d'environ 480 000 m² – secteur 5 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles à la SCCV LOG SUN (plateforme paneuropéenne dédiée au développement logistique), pour un montant HT minimum de 14 M€

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

- N° 2018-78 - Délibération relative à la demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment des Ursulines à Brignoles, au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) et auprès du Conseil Départemental du Var : abroge la délibération n° 2017-125
- N° 2018-79 - Délibération relative à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au bénéfice du Syndicat des Vins Coteaux Varois en Provence
- N° 2018-80 - Délibération relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 € au bénéfice du Syndicat des Vignerons du Var
- N° 2018-81 - Délibération relative à l'adhésion et la cotisation 2018 (5 328,53 €) de la Communauté d'agglomération à l'Association des Maires du Var
- N° 2018-82 - Délibération relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association « Conservatoires de France » au titre de l'année 2018 (173 €)
- N° 2018-83 - Délibération relative à l'appel à projets de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte-D'azur pour le financement d'équipements et de services numériques permettant la mise en réseau numérique des bibliothèques publiques
- N° 2018-84 - Délibération relative à la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction d'un multi-accueil au quartier de La Tour à Brignoles
- N° 2018-85 - Délibération relative à la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour l'organisation de la Fête de la Petite enfance 2018
- N° 2018-86 - Délibération relative à l'attribution d'une subvention (9 750 €) au bénéfice de l'association APSNOV (Association pour la Permanence des Soins du Nord Ouest Varois) pour 2018

✓ Décisions de la Présidente :

- D2018-39 du 27 février 2018 – Décision relative à la convention de partenariat avec l'association des « Tambourinaires de Sant Sumian » dans le cadre des activités proposées par le Musée des Comtes de Provence, en 2018
- D2018-40 du 22 mars 2018 – Décision relative à la gratuité, à titre exceptionnel, des entrées au Musée des Comtes de Provence à Brignoles, pour les évènements suivants :
 - Printemps de la Culture :
 - o visite du Musée pour les agents municipaux le vendredi 23 mars 2018 (entre 12h et 14h),
 - o arrivée de la chasse au trésor « A la découverte du patrimoine brignolais » le dimanche 25 mars 2018 (de 14h30 à 17h),
 - o atelier de gravure le dimanche 8 avril 2018 (de 14h à 17h),
 - Journées de l'Archéologie : les samedi 16 et dimanche 17 juin 2018.
- D2018-41 du 3 avril 2018 – Arrêté portant institution d'une régie de recettes transports scolaires Commune de CARCES : annule et remplace la D2018-12
- 2018-42DFS du 26 mars 2018 – Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Didier BREMOND pour tout document relatif aux actes afférant à la vente de parcelles, sur le Pôle d'activités de Nicopolis à la société TFM Pneu (délibération n° 2016-100 du Bureau communautaire du 4 juillet 2016)

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 4 mai 2018

- D2018-43 du 19 avril 2018 - Décision relative au don d'une lithographie, facsimilé de l'appel du Général de Gaulle intitulé « Appel aux armes, Londres 1940 » de Madame Rémi COMBA au Musée des Comtes de Provence
- D2018-44 du 19 avril 2018 - Décision relative au don d'une clé médiévale en fer de M. CAVALLERA au Musée des Comtes de Provence
- D2018-45 du 19 avril 2018 - Décision relative au don d'une gravure, intitulée *Nostradamus* et représentant Nostradamus, dans un décor végétal et animal fantastique de l'artiste Jean-François JULLIEN-CLEMENT au Musée des Comtes de Provence
- 2018-46DFS du 24 avril 2018 - Arrêté portant délégation de fonction et de signature à M. Romain DEBRAY pour présider les commissions de délégation de service public (DSP) le 26 avril 2018 à 14h et à 16h
- D2018-39 du 27 février 2018 – Décision relative à la convention avec l'association des Tambourinaires de Sant Sumian